

RÈGLEMENT COMPLET

du concours « Armor All 2025 »

Tentez de gagner une voiture

Article 1 – Organisateur et durée du Concours

Ci-dessous les conditions générales complètes du concours Armor All 2025, Participez et tentez de gagner une voiture (« Règles Officielles »).

La Société QWAMPLIFY SHOPPER (ci-après désignée par « société organisatrice »), RCS Aix en Provence 832 225 122 est mandatée par la société ENERGIZER FRANCE RCS Nanterre B 810 620 021 pour organiser un concours avec obligation d'achat intitulé : « Armor All/ENERGIZER tirage au sort 2025 » (ci-après désigné indifféremment « l'Opération » ou le « concours »).

Ce concours est organisé en France métropolitaine et DROM COM, du 01/05/2025-00h01 au 30/09/2025, 23h59 inclus, pour toute participation effectuée entre le 01/05/2025-00h01 au 14/10/2025-23h59 inclus (durée du concours). Le concours est accessible via le site www.podiumseriespromo.com (ci-après dénommée "Site du concours").

Article 2 – Annonce du concours

1. Le concours est annoncé sur les supports suivants :
 - a. Eléments de PLV en magasin
 - b. Le site internet du concours accessible à l'adresse suivante : www.podiumseriespromo.com

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annoncer le concours sur tout autre support promotionnel.

Article 3 – Conditions de participation

La participation au concours est réservée aux personnes physiques majeures (âgées de 18 ans et plus au moment de la participation), résidentes en France métropolitaine (corse comprise) et dans les DROM COM et possédant une connexion Internet depuis son ordinateur ou son smartphone/tablette.

Ne peuvent participer à ce concours le personnel des sociétés ayant participé à l'opération –développeurs, huissier de justice, ainsi que les membres de leur famille -descendants et ascendants.

En cas de litige un justificatif d'identité pourra être demandé.

Le concours est limité à 1 participation par foyer pendant toute la durée du concours.

Pour participer, il est également nécessaire d'avoir un accès à Internet, de disposer d'une adresse électronique (email) valide pendant toute la durée du concours, à laquelle le participant pourra être contacté pour les besoins de la gestion du concours, et le cas échéant, jusqu'à la remise de l'éventuelle dotation.

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au concours ou de la détermination du gagnant. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement du concours dans son intégralité (ci-après dénommé "le Règlement"), ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables aux concours en France.

Article 4 – Modalités de participation

4.1. Concours avec obligation d'achat pour participer au tirage au sort

Pour participer, il suffit :

- d'acheter un produit éligible à l'offre (voir annexe 1)
- de se rendre sur le site : www.podiumseriespromo.com ou flasher le QR code présent sur les supports PLV et flyers
- de s'inscrire au tirage au sort en complétant le formulaire de participation (nom, prénom, adresse email, adresse postale complète et numéro de téléphone)
- de confirmer son inscription en acceptant le Règlement

4.2. Général

Toute participation comportant des informations manquantes, fausses, incomplètes, illisibles, erronées, inexactes, ainsi que toute participation enregistrée après la Durée du concours ou interrompue pendant sa validation (y compris en raison de la connexion Internet) sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte.

Toute utilisation d'adresses différentes ou d'éléments d'identification différents pour une même participation sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant.

Le tirage au sort aura lieu le 15/10/2025.

Article 5 – Détermination du gagnant

Un seul gagnant sera sélectionné par tirage au sort le 15/10/2025. Après le tirage au sort, le gagnant sera contacté à l'adresse e-mail fournie lors de l'inscription sur le site du concours www.podiumseriespromo.com

Article 6 – Description et attribution des dotations

6.1. Les dotations mises en jeu :

Un (1) gagnant recevra :

UNE FORD PUMA TITANIUM 1.0 ECOBOOST HYBRID 125 CH, d'une valeur d'environ 34 000 € (toutes taxes comprises).

Le gagnant sera contacté concernant son prix s'il est désigné comme gagnant lors du tirage au sort, en utilisant l'adresse e-mail fournie lors de son inscription sur le site, dans un délai de 2 semaines.

6.2. Condition du gain

Le prix ne peut en aucun cas être contesté, remplacé ou échangé par les participants pour quelque raison que ce soit. En cas de force majeure ou de toute autre raison indépendante de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le prix attribué par un autre prix de nature et de valeur équivalentes.

Tous frais supplémentaires pouvant être engagés par le gagnant (y compris les taxes applicables) seront entièrement à sa charge.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'insatisfaction du gagnant concernant le prix.

Elle ne pourra pas être tenue responsable des éventuels problèmes liés au processus de distribution du prix.

La Société Organisatrice se réserve le droit de retenir le prix si elle constate que le gagnant a commis une fraude ou n'a pas respecté le présent Règlement du Jeu, sans aucune responsabilité ni droit à une quelconque compensation.

Article 7 – Internet

La Société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le Site.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site où à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation de l'ordinateur ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, (plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale), de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable des retards ou erreurs de transmission de courrier électronique (ou de filtres de spam).

Article 8 – Fraude

Toute personne contrevenant aux conditions de participation ou à toute autre disposition énoncée dans le Règlement sera privé de la possibilité de participer au concours et, le cas échéant, de réclamer la dotation, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

A ce titre, la Société Organisatrice pourra suspendre et/ou annuler la participation d'un ou plusieurs participant en cas de constatation d'un comportement suspect.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'éliminer toute participation qui présenterait manifestement des signes de volonté de contournement du Règlement l'utilisation de robots ou tout autre procédés similaire, l'utilisation de plusieurs mails différents pour participer plusieurs fois.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux participants ayant fraudés et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

La Société Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des participants concernés au regard des informations en sa possession.

En cas de réclamation ou de sanction, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au Règlement.

De même, s'il est avéré que le concours est perturbé par des tiers, mais que le participant est complice de ces agissements, sa participation sera également considérée comme nulle et la Société Organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toutes les vérifications nécessaires à tout moment, jusqu'au jour de l'attribution des prix, afin de s'assurer du respect du présent Règlement Officiel.

Article 9 – Données à caractère personnel

Les participants autorisent expressément la collecte par la Société Organisatrice de leurs données personnelles, qui sont celles recueillies lors de la participation au concours, ainsi que, le cas échéant, lors de l'organisation et la remise des Dotations.

Ces données ne pourront être utilisées à d'autres fins et seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à leurs finalités à l'exception des données dont la durée de conservation minimum résulte d'une obligation légale ou réglementaire ou de l'extinction d'un délai de prescription.

Le participant est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de suppression de ses données ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation du traitement de ses données personnelles.

Le participant peut exercer ces droits par demande écrite adressée à l'adresse du concours : concours Armor ALL N°51624,13102 Rousset Cedex France. Le participant dispose également d'un droit de saisir à tout moment l'autorité compétente en matière de données personnelles (CNIL) (www.cnil.fr/).

Les données collectées sont obligatoires pour participer au concours. Par conséquent, le participant qui exercera le droit de suppression des données à caractère personnel le concernant avant la fin du concours sera réputé renoncer à sa participation.

Article 10 – Propriété intellectuelle

La Société Organisatrice est propriétaire exclusive de tous les droits de propriété intellectuelle tant sur la structure que sur le contenu général du concours, du Site et des bases de données qu'il contient.

En particulier, tout élément reproduit sur les supports de communication et sur le Site, de quelque nature qu'il soit (textes, images, sons, photos, vidéos, musiques, bases de données, données, logos, marques, logiciels, contenus, codes, layouts etc.) est la propriété exclusive de la Société Organisatrice.

Par conséquent, toute reproduction (y compris par téléchargement, impression etc.), représentation, mise à disposition, communication au public, adaptation, modification, traduction, transformation, diffusion, synchronisation, intégration dans un autre site, exploitation commerciale ou non, et/ou réutilisation de quelque manière que ce soit de tout ou partie des éléments figurant sur les supports de communication et sur le Site est strictement interdite sans l'autorisation préalable et écrite de la Société Organisatrice.

La consultation et l'utilisation du Site ne confèrent aucun droit de propriété intellectuelle au participant.

Le participant s'engage à ne pas reproduire, pirater, télécharger, copier, mettre à disposition, diffuser ou utiliser d'une quelconque manière les textes, bases de données, données, codes, images ou le contenu du Site ou tout élément du concours. Le participant garantit que son utilisation du Site n'entraînera aucune violation de la loi ou des droits de tiers, y compris des droits de propriété intellectuelle de tiers.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'engager toute action civile et/ou pénale à cet égard.

©2025 Energizer. Les marques et certains designs graphiques sont des marques de commerce de la société Energizer. Toutes les autres marques sont la propriété de leurs détenteurs respectifs et aucune affiliation avec ou approbation de, ou par, ces tiers n'est implicite.

Article 11 – Modification et annulation du concours

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, différer, modifier, proroger, interrompre ou annuler purement et simplement le concours, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre et sans qu'aucune indemnité de quelle que nature que ce soit ne puisse être due.

Article 12 : Loi applicable – Litiges – Interprétation

Le Règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée au plus tard dans un délai d'une semaine après la clôture du concours, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Société Organisatrice à l'adresse figurant à l'article 9.

Cette lettre devra indiquer les coordonnées complètes du participant et le motif de la contestation ou réclamation.

Annexes

Listes de produits éligibles

PRODUCT DESCRIPTION	EAN FY24
DISINFECTANT WIPES x24	5020144230496
DASHBOARD WIPES - SHINY FINISH X30	5020144802006
FABRIC CLEANING WIPES X30	5020144802020
SUMMER WINDSCREEN WASHER FLUID - FLEXIBLE POUCH 3L	5020144229209
WHEEL & TIRE CLEANER 500ml	5020144502265
DASHBOARD WIPES - SHINY FINISH X20	5020144846697
PLASTIC CLEANER & PROTECTOR - SHINY FINISH 300ml	5020144502036
MULTI-PURPOSE CLEANER 500ml	4008050305003
FABRIC CLEANING WIPES X20	5020144846710
MULTI-PURPOSE MICROFIBER CLOTH	5013879261606
GLASS WIPES X30	5020144802013
HEADLIGHT RESTORATION KIT X3	5020144218944
DASHBOARD WIPES - MATTE FINISH X20	5020144846680
GLASS CLEANING WIPES X20	5020144846703
DISINFECTANT & CLEANER 300ml	5020144228790
SHAMPOO & WAX 1L	5020144528319
DISINFECTANT & CLEANER 500ml	5020144228851
WATERLESS CLEANER & POLISH 500ml	5020144215288
GLASS CLEANER 500ml	4008050320822
PLASTIC CLEANER & PROTECTOR - MATTE FINISH 300ml	5020144502081
INSECT REMOVER 500ml	5020144802457
LEATHER WIPES X24	5020144802068
LEATHER WIPES X20	5020144846727
FINISHING WAX 500ml	5020144802914
CARPET CLEANING FOAM + BRUSH 400ml	5020144214786
INTENSIVE AUTO SHAMPOO 1L	5020144830986
6 MICROFIBER CLEANING CLOTHS	5013879266007
DISINFECTANT WIPES x20	5020144228738
SCRATCH REMOVER 200ml	5020144228431
DASHBOARD WIPES - MATTE FINISH X30	5020144802181
2-IN-1 NOODLE WASH MITT	5013879224298
DE-ICER 500ml	5020144226413
LUXURY BRUSH FOR ALLOY WHEELS	5020144229285
LARGE SPONGE	5013879900604
ULTRA SHIELD WHEEL & TIRE CLEANER 500ml	5020144528197
INSECT CLEANING WIPES X30	5020144802303
LEATHER CARE 530ml	5020144207238
MICROFIBER DEMISTING SPONGE	5013879640104
SHAMPOO & WAX 500ml	5020144219569
SHIELD EXTRA SOFT MITT	5020144225102
TIRE CLEANING FOAM 500ml	4008050476000
SHIELD EXTRA LARGE CLEANING CLOTH	5020144225249
MICROFIBER GLASS CLOTH	5013879269008
INSECT & TAR CLEANING PAD	5013879292303
EXTRA LARGE MICROFIBER DRYING CLOTH	5013879261002
PAINT RESTORER 500ml	5020144500933
ULTRA SHINE LONG-LASTING PROTECTIVE WAX 500ml	5020144215202

SHIELD EXTRA LARGE DRYING CLOTH	5020144225263
SHIELD WHEEL PROTECTOR 300ml	5020144207375
3 POLISHING APPLICATOR PADS WITH HANDLE	5013879292556
SHIELD FOAMING AUTO SHAMPOO 520ml	5020144225164
SHAMPOO & WAX 2L	5020144225799
WHEEL & TIRE CLEANER 300ml	5020144225836

AA RED BULL RACING DESODO ACCESS PASS - VICTORY x1	5020144232957
AA RED BULL RACING DESODO ACCESS PASS - LIGHTS x1	5020144232964
AA RED BULL RACING DESODO F1 - VICTORY x1	5020144232971
AA RED BULL RACING DESODO F1 - LIGHTS x1	5020144232988
AA RED BULL RACING DESODO CASQUE - VICTORY x1	5020144232995
AA RED BULL RACING DESODO CASQUE - LIGHTS x1	5020144233008
AA RED BULL RACING MINI-DIFF CASQUE - VICTORY x1	5020144233015
AA RED BULL RACING MINI-DIFF CASQUE - LIGHTS x1	5020144233022
AA RED BULL RACING SPRAY INTERIEUR MULTI-USAGES 500ml	5020144222842
AA RED BULL RACING TUBE LINGETTES PROTECTION CERAMIQUE x 25	5020144222804
AA RED BULL RACING SPRAY PROTECT INTERIEUR CERAMIQUE 500ml	5020144222873
AA RED BULL RACING SPRAY NETTOYANT EXTERIEUR CERAMIQUE 500ml	5020144222903
AA RED BULL RACING SHAMPOING BRILLANT CERAMIQUE 500ml	5020144222934
AA RED BULL RACING SPRAY PROTECT PNEUS BRILLANTS CERAMIQUE 500ml	5020144222965